

Compte-rendu du 2^{ème} Conseil d'école du mardi 5 février 2019

Présentes, représentants l'école maternelle :

- Madame Pascale MICHEL, directrice
- Madame Isabelle BARETTA, enseignante
- Madame Catherine GROZEL, enseignante
- Madame Sylvie CHANEL, enseignante

Présente, représentant la mairie de Ceyzériat :

- Madame Josette FROMENT, membre de la commission affaires scolaires

Présentes, représentants les parents d'élèves :

- Madame Emmanuelle PAUGET
- Madame Amandine RICHARD
- Madame Gouénou BRETON
- Madame Sophie BONENFANT
- Monsieur Stéphane MAILLET

Présent, représentant la DDEN :

- Monsieur CHAGNARD

Pascale Michel remercie les personnes présentes et excuse les absents.

1) Effectifs de l'école :

a/ Actuellement

- Classe des PS /MS : I. BARETTA : 16 PS+ 9 MS 25 élèves (+1)
- Classe des PS/MS : P. MICHEL 10 PS + 15 MS = 25 élèves
- Classe des MS /GS : S. CHANEL 7MS+17 GS=24 élèves (-1 à Noël et + 1 arrivé mi-décembre)
- Classe des MS/GS : C. GROZEL 7MS+17GS : 24 élèves

Soit 98 élèves répartis ainsi : 26 PS+39 MS+34 GS (contre 102 en 2017/2018)

b/ Prévisions à ce jour pour la rentrée 2019

- Niveau des PS : 41 élèves
- Niveau des MS : 26 élèves
- Niveau des GS : 39 élèves

Soit 106 élèves.

Les effectifs repartent donc à la hausse, pour atteindre le niveau des années précédentes. Pascale MICHEL souligne

que ces prévisions sont fiables et justes statistiquement.

Les inscriptions se feront en mairie en avril/mai, où sera délivré un certificat d'inscription, puis à l'école. Les dates des permanences seront communiquées et affichées à l'école et en mairie. Les imprimés sont déjà en ligne sur le site de la mairie.

L'accueil des futurs élèves se fera comme l'an dernier. Des demi-journées d'accueil avec les parents ou la crèche permettent aux enfants de se familiariser avec le fonctionnement d'une classe et de connaître les personnes de l'école.

-> Il est demandé si des élèves en situation de handicap sont déjà signalés dans les arrivées mais ce point n'est pas su. Pascale MICHEL fera un point avec la PMI prochainement et évoque la difficulté liée au manque de postes d'AVS.

2) Personnels de l'école

a/ Les enseignantes :

Inchangées depuis l'an passé.

b/ Les ATSEM :

Marjorie BOURDIN qui remplaçait Pauline DANJEAN pour son congé parental est partie aux vacances de Noël Elle est remplacée par Karine MARTINET."

Mme BOURGEOIS a été absente 10 jours en janvier.

A ce sujet, le délai d'absence prévu au-delà duquel le remplacement est systématique est de 8 jours. Or, en l'espèce, il n'a pas été possible d'avoir une remplaçante dès le début de l'arrêt, au moins sur les matinées. Un motif de manque de temps de la mairie pour faire des contrats de remplacements courts a été donné à la directrice, alors que la personne qui était disponible immédiatement pour remplacer Mme BOURGEOIS a déjà un contrat avec la mairie.

Le remplacement des ATSEM est essentiel ; elles ont un rôle très important tant dans la classe que hors de la classe. L'équipe enseignante regrette que les problèmes de surcharge de travail de l'administration, non contestés au demeurant, aient des conséquences directes sur le fonctionnement de l'école. Durant ces absences non remplacées, des projets en cours sont bien sûr suspendus, voir annulés. Il faut assurer avec les petits la gestion du quotidien (toilettes, changes, accompagnement) et les enseignantes des grands doivent donc compenser au pied levé pour cette période (plus d'ateliers encadrés par l'ATSEM, plus de petits groupes pouvant aider au suivi des élèves).

-> Pascale MICHEL pense aussi que le travail non remplacé montre une certaine non reconnaissance de celui qui le fait et voudrait aussi que clairement la mairie précise le fonctionnement de ces remplacements : une semaine au moins d'arrêt : mais le remplacement commence à la fin ?

-> Les parents délégués font part de leur étonnement quant à la gestion de ce cas d'absence puisqu'il a été clairement acté et délibéré par la municipalité (en date du 23/06/2017 déjà) qu'en cas d'absence supérieure à 8 jours, le remplacement était systématique. Il ne devrait donc même pas être soumis à discussion. Il est toutefois demandé à ce que soit précisée cette règle afin de ne pas rencontrer le même souci dans l'avenir.

-> Autre question soulevée : comment se fait-il qu'en cas d'absence de longue durée, une ATSEM diplômée ne soit pas nommée ?

-> Monsieur CHAGNARD (DDEN) soulève quant à lui la question de la responsabilité, d'un point de vue légal, de personnes non ATSEM pour des longues durées.

-> Mme FROMENT précise que les ATSEM sont placées sous la responsabilité de l'éducation nationale pendant

les créneaux horaires scolaires, donc de la directrice.

-> Sur quoi, Pascale MICHEL rappelle qu'elle demande à être associée systématiquement aux recrutements.

Autre point des questions des parents concernant ce chapitre : le nombre d'ATSEM pour l'école.

L'équipe enseignante a fait une demande pour que le remplacement au moment du départ de Martine BULIN soit fait par un temps plein, et non un temps partiel. La commission scolaire en sa réunion de novembre 2018, dit qu'elle attend de connaître les effectifs en avril/mai pour décider s'il sera accordé un $\frac{3}{4}$ de temps. L'équipe enseignante craint que ce ne soit trop tard par rapport au vote du budget.

->Les enseignantes et les représentants des parents d'élèves insistent sur le caractère pédagogique indispensable de la présence des ATSEM pour permettre un enseignement serein, de qualité et adapté aux besoins de chaque enfant.

->Mme FROMENT retrace l'historique en rappelant qu'initialement, le poste ne devait pas être remplacé ; puis il a été accordé un mi-temps. Un $\frac{3}{4}$ de temps serait envisageable selon les effectifs annoncés.

Elle précise que des stagiaires sont régulièrement recrutées et apportent un renfort aux équipes.

Elle ajoute que des réponses seront apportées rapidement et qu'elle consulte M. le maire au plus vite. Le prochain conseil municipal est en mars et la commission scolaire sera réunie et consultée avant. Il sera fait un retour de l'avis de la commission à la directrice de l'école maternelle avant le conseil municipal.

->Les représentants des parents d'élèves demandent quels critères motivent réellement la décision de suppression de la mairie et réclament une réponse très rapide quant au remplacement de Mme BULIN. Ils évoquent aussi la possibilité de redemander audience à M. le maire pour échanger sur ce sujet.

Les représentants de parents rebondissent sur le fait que jusqu'à ce jour, seule une question d'effectifs a été évoquée pour justifier le mi-temps. Or, ces derniers repartent à la hausse et donc, l'argument ne tient plus. Il est rappelé l'importance de l'école au sein de la commune : une école dynamique, de bon niveau, qui mérite donc de conserver sa qualité pédagogique.

Si la décision est maintenue, ils attendent qu'elle soit présentée clairement, sans prétexter une baisse d'effectifs et pleinement assumée par la mairie, afin d'en faire retour aux parents.

->Pascale MICHEL trouve regrettable que la mairie dise qu'il y ait des stagiaires pour fonctionner car il s'agit de jeunes filles, débutantes, sous tutelle du tuteur de stage qui doit être une ATSEM diplômée. De plus, elles sont là aussi pour apprendre. Elles n'ont pas à endosser des responsabilités qui ne sont pas de leur niveau.

Elle déplore également le fait que les membres de la commission scolaire ne viennent pas à l'école les rencontrer. Il est également proposé de nouveau aux membres de la mairie de venir passer une journée en classe pour appréhender eux-mêmes le caractère indispensable des ATSEM.

Enfin, elle rappelle qu'elle a aussi fait parvenir une demande manuscrite de subvention municipale pour la coopérative scolaire, malgré l'absence de formulaire qui devait être mis à disposition par la mairie (qui s'y était engagé lors d'un précédent conseil). Elle déplore de ce fait qu'aucune subvention n'a pu être touchée depuis 2 ans.

->Mme FROMENT, qui s'était proposée d'intervenir sur ce dossier lors d'un précédent conseil, relance sans délai la commission chargée de ces dossiers pour donner ce formulaire dans les délais afin d'obtenir la subvention. Elle précise qu'il n'est fait aucune ingérence quant à l'emploi de cet argent par la suite, aucun avis n'est émis sur le projet de leur part.

c/ Les AVS (Assistants de Vie Scolaire) :

RAS

d/ Les stagiaires :

Il y a eu en décembre, puis en janvier, Manon MIRENOND, stagiaire dans la classe d'Isabelle BARETTA, validant le CAP petite enfance par le GRETA Emploi. Elle a d'ailleurs aidé au remplacement de Laura BOURGEOIS en secondant la maîtresse pour assurer les soins auprès des enfants. Cette jeune fille, bien que très compétente et motivée, n'a pas à assurer la responsabilité du poste d'ATSEM.

Anaïs VELON est en stage pour valider un CAP Petite Enfance par le biais de la mission de réinsertion du décrochage scolaire. Elle a effectué un stage de 8 semaines en novembre/décembre et revient en mai /juin.

Léane SIMONIN vient aussi en alternance effectuer un stage dans le cadre de sa formation d'aide aux personnes.

L'équipe enseignante souligne leur motivation, engagement et les en remercie. Les représentants de parents d'élèves en font de même.

3) Sécurité, santé

a/ Horaires et fonctionnement

Les horaires sont modifiés depuis cette année : 8h30/12h et 14h/16h30 et le rythme de la semaine aussi avec les mesures de surveillance renforcée aux entrées et aux sorties. L'équipe enseignante demande de bien respecter les heures d'ouverture et de fermeture et précise qu'elle ne peut pas revenir ouvrir en dehors de horaires.

Il a été fait un sondage auprès des familles, établi en accord avec la mairie, les enseignants des 2 écoles et les parents délégués, pour une éventuelle modification des horaires en janvier 2019, face aux difficultés rencontrées pour les petits de la maternelle et l'heure de sieste trop tardive.

Proposition horaire : 8h30/12h 13h45/16h15 ; ou proposition de garder les horaires actuels.

Résultats (des 2 écoles confondues) :

Pour la modification : 86 voix ; pour maintien de l'horaire actuel : 138 voix ; indifférents : 24 voix

➔ Les horaires ne seront pas modifiés pour la rentrée prochaine.

b/ Sécurité quotidienne

Il est rappelé que, comme prévu dans le règlement intérieur, seules les nourrices inscrites sur l'avenant du règlement sont autorisées à entrer avec les poussettes, et que les poussettes qui sont à l'extérieur ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Il est également demandé aux parents qui laissent les poussettes dehors de faire attention de ne pas gêner la sortie. Elles n'ont pas besoin d'être sous l'auvent de l'entrée, sauf s'il pleut. En cas de nécessité d'évacuation d'urgence, il pourrait y avoir de graves problèmes. Merci à tous d'être vigilants.

En termes de responsabilité, il est également rappelé que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents, même dans l'enceinte de l'école, jusqu'à la prise en charge par les enseignantes dans la classe. D'autre part, pour la sécurité des plus petits, il est demandé aux parents de ne pas laisser d'enfants en poussette à l'extérieur sans surveillance, il n'appartient pas aux personnes de l'école assurant la surveillance de l'accès à l'école d'en assumer la charge.

Toujours au quotidien, Pascale MICHEL demande aux parents, et le rappelle également à l'équipe enseignante, d'éviter de prolonger les échanges sur le pas de la porte des classes, tant pour des raisons de confidentialité (comme lui ont fait remonter certains parents) que pour des raisons de sécurité. Si les parents souhaitent échanger avec l'enseignante de leur enfant, ils peuvent prendre un rendez-vous directement auprès d'elle, ou envoyer un mail à l'école ou convenir d'un rendez-vous téléphonique s'ils ne peuvent se déplacer. Il est sinon suggéré d'emmener son

enfant dans les derniers afin d'échanger plus calmement un instant avec l'enseignante au calme dans la classe.

c/ PPMS :

Un exercice confirmant pour « risque majeur » a été fait le 3 décembre. Dans cet exercice les enfants sont tous regroupés dans les salles de motricité avec tous les adultes de l'école. Lors de cet exercice toutes les consignes ont été respectées, la mise à jour des trousse de secours a été réalisée, et un courrier a été donné aux familles afin qu'elles aient connaissance des consignes qu'elles doivent respecter le cas échéant.

->Pascale MICHEL rappelle que l'information sur l'exercice aux familles a volontairement lieu a posteriori, afin de ne pas stresser les enfants avant et de le réaliser en conditions réalistes.

-> M. CHAGNARD demande s'il n'y a pas de soucis avec le système d'alarme, rappelant que la corne de brume laisse à désirer (référence à son retour d'expériences sur Bourg, où cela se révèle problématique, voire impossible). Il est répondu que le système s'avère peu probant mais pas d'autres solutions trouvées à ce jour.

4) Visites médicales

Les enfants de PS ont eu un dépistage par une orthoptiste en décembre.

Les enfants de MS doivent avoir une visite médicale au mois de mars par l'infirmière de la PMI.

Les enfants de GS ne seront vus par le médecin scolaire que pour ceux signalés expressément par les enseignantes.

Il est précisé que même au CP, les enfants ne voient plus de médecin scolaire.

5) Actions pédagogiques

a/ APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Elles ont lieu en groupes de 4 enfants (36 h à effectuer).

Elles permettent soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés soit une activité prévue dans le projet d'école.

N'ayant pas de caractère obligatoire, elles ne sont proposées, par choix de l'équipe enseignante, qu'aux élèves de GS, sur le temps méridien. L'accord des parents a été demandé pour la participation de leur enfant.

De janvier à mars, elles sont proposées à tous les enfants de GS en écriture cursive et phonologie afin d'assurer la bonne liaison entre la GS et le CP. Elles se déroulent les jeudi et mardi de 13h15 à 13h45.

b/ Les actions

La bibliothèque : les enfants de petite section ont commencé à fréquenter la bibliothèque depuis début janvier. Jusqu'à présent ils ont découvert les livres, en écoutant à l'école de belles histoires racontées par les personnes du foyer de l'amitié, une fois par semaine, par petits groupes. Ils rejoignent donc le fonctionnement des autres classes, et iront tous les mois à la bibliothèque, écouter les histoires de Fanny et des bénévoles.

Voyage lecture : cette année la bibliothèque a proposé à toutes les classes un voyage lecture. Il a été fourni une liste de 12 albums qui ont été lus, puis chaque classe a choisi ses 3 albums préférés. Ils ont été présentés à la bibliothécaire et les enfants ont voté pour leur préféré. Le livre sera étudié plus en détail ensuite dans chaque classe.

c/ Les activités passées

- NOEL : cette année ont été organisées des activités individuelles permettant des réalisations collectives dès fin novembre :
 - Une semaine décoration : les élèves ont réalisé des décorations de Noël. Chaque jour, ils ont participé à une activité dans une classe différente. L'école s'est ainsi parée d'habits de fête.

- Une autre semaine a permis de réaliser, cette fois au sein de chaque classe des gâteaux pour le goûter avec le père Noël

Le jeudi 21 décembre, le père Noël est venu à l'école. Il avait fait une belle surprise aux enfants en se cachant dans un paquet cadeau géant. Il a partagé avec eux un goûter. Une SELFIE BOX a été mise à disposition par une maman pour immortaliser cette matinée. Un grand merci à elle !

Le Père Noël a ensuite distribué à chaque classe des cadeaux.

L'après-midi s'est terminé par une exposition ouverte aux familles qui ont pu admirer les décorations de Noël et le travail fait avec des boîtes (boîtes des saisons, boîtes à souvenirs, boîtes à la manière de BUREN et ARMAND). Un goûter collectif a clôturé cette belle journée avec la présence des parents.

- Les crêpes : dans le cadre de la semaine intergénérationnelle, les Petits et les Moyens ont dégusté crêpes et confitures confectionnées par les personnes du foyer de l'amitié, alors que les Grands ont fait les crêpes (la pâte et la cuisson) toujours avec les papis et mamies. Merci à eux pour leur disponibilité et leur gentillesse.

d/ Les activités à venir

- « Grande lessive », journée d'envergure internationale, le **28/03** ; il est proposé d'élargir le projet à l'échelle de la commune pour lui donner une vraie envergure.
- Exposition : le vendredi **28/06**, lors de la fête des écoles vous pourrez venir voir les belles créations de boîtes.
- Olympiades : le **02/07** : une belle matinée suivie d'un pique-nique pour finir l'année en beauté en participant dans la joie et la bonne humeur à ces compétitions amicales. Comme l'an passé, les parents et grands-parents sont mis à contribution, et pourront animer des ateliers.

6) Les actions de la coopérative

Il a été acheté une sélection de 12 livres pour le voyage lecture pour 128 € (l'OCCE a alloué 50 €). Une subvention a été demandée aussi pour cela, à la mairie, mais pour le moment les livres payés avec l'argent de la coopérative (la subvention n'étant pas encore accordée).

La coopérative scolaire a permis l'achat de matériel spécifique pour les activités et goûters de Noël, et 43,80 € pour la Selfie Box.

Il a été acheté des chasubles de sport, un coffret musique pour la salle de motricité (le tout pour 655 €)

La photo de classe aura lieu le **25 mars** et les bénéfices sont aussi au profit de la coopérative scolaire.

7) Travaux et questions des parents

- La direction renouvelle sa demande concernant le fléchage de l'accès à l'école, qui est toujours en haut du chemin du colombier ; les personnes arrivent toujours de ce côté et se présentent à l'interphone qui ne fonctionne pas en tant que tel (il y a aussi le fléchage vers le centre festif).

Il est redemandé de supprimer ce panneau pour éviter ces erreurs d'aiguillage. Mme FROMENT en prend note à destination de la commission travaux.

- Le mur dans la petite cour a un trou que les enfants grattent : déjà signalé mais rien n'a été fait à ce jour. Également, le mur de la cour côté garderie qui est très abîmé.

Mme FROMENT en prend note.

Pascale MICHEL remercie la municipalité pour le salage et déneigement lors de l'épisode neigeux.

Question des parents : demande que des sorties scolaires soient effectuées en dehors de l'école, certains enfants n'en ayant eu aucune durant tout leur cycle de maternelle en 3 ans.

Réponse enseignantes : les sorties doivent nécessairement avoir un lien avec le projet pédagogique et il n'est pas toujours facile d'en trouver qui correspondent ou soient disponibles, accessibles financièrement.

Cependant, elles n'excluent pas la possibilité de faire une sortie, même à pied, avec un pique-nique : tout n'est pas encore défini pour la fin d'année.

Les représentants des parents insistent sur le fait que la question est récurrente de la part des parents et même des enfants et sur le fait que quelle que soit la sortie, elle apporte toujours son lot d'enseignement, enrichissement personnel et collectif (apprendre à faire confiance à son enseignant, développer son autonomie, ne pas être avec les parents tout le temps, etc). Ils assurent que les parents seraient prêts à se mobiliser pour l'accompagnement le cas échéant.

La directrice P.MICHEL

La secrétaire de séance S.BONNENFANT

PROCHAIN CONSEIL mardi 18 juin à 19 h00